

PORTANT TARIFICATION LIVRES PUBLIÉS AUX PRESSES UNIVERSITAIRES BLAISE PASCAL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-12-07-16 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 07 décembre 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

Article 1 : La tarification des livres publiés aux presses universitaires Blaise Pascal est la suivante :

Titre des ouvrages	tarifs HT en euros		
	Version papier	Version PDF	Version ePub
Les constructions à verbe support en latin	18,96	12,32	0,00
La belle au bois dormant en ses métamorphoses	18,96	12,32	0,00
(Re)lire les Incas	17,06	11,37	0,00
transmedialité, BD ...	25,12	0,00	0,00
violence & politique de la révolution frçse au début du 20e	18,96	12,32	12,32
opportune _ 7	4,27	2,84	2,84
opportune _ 8	4,27	2,84	2,84
opportune _ 9	4,27	2,84	2,84
théâtre et des adolescents II	26,54	0,00	0,00
l'invention partagée	23,70	15,17	15,17
terrains vagues	14,22	9,48	9,48
professionnalisation des formations	17,06	11,37	11,37

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 mai 2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

03 MAI 2019

- Publié le

03 MAI 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.